



- Le candidat peut aussi faire appel à d'autres œuvres étudiées pour nourrir son commentaire.
- Le jury doit veiller à la pertinence de ses questions : celles-ci doivent être adaptées au niveau réel des candidats et rester dans l'esprit de l'épreuve facultative.
- Le temps réglementaire de la première partie d'épreuve (30mn) doit être occupé par le candidat et les membres de jury dans son intégralité (équité de traitement).

**Favoriser une notation globale selon le barème suivant :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>/3</b> : Connaissance de l'œuvre au programme</li> <li>• <b>/7</b> : Qualité et équilibre de l'analyse comparée (à valoriser en priorité)</li> <li>• <b>/3</b> : Expression orale + construction du commentaire + exemples vivants</li> </ul> |
|---|

**2<sup>ème</sup> partie : Epreuve de pratique musicale /7 pts - Durée : 10 mn**  
(exécution et commentaire compris)

- Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupe : à l'issue de leur prestation, ils seront interrogés individuellement par le jury. De préférence, la convocation des ensembles sera prévue à une même heure dans différents jurys (à la condition d'être portée à la connaissance du chef de centre avant le 17 avril 2009 : fiche adressée à chaque candidat). Au moment de l'exécution instrumentale, les jurys se rassemblent pour écouter et évaluer la prestation puis au moment du commentaire, chaque candidat réintègre son jury initial. Un aménagement doit être prévu en cas d'externalisation de l'épreuve sur un autre site : il relève de la responsabilité du chef de centre.
- L'évaluation doit privilégier la qualité de l'expression musicale et non la performance technique !
- Pendant l'entretien, **l'œuvre interprétée doit être commentée à l'aulne d'une ou plusieurs problématiques imposées par le programme. La référence à une œuvre ou un compositeur inscrit au programme n'est pas forcément pertinente.**
- Le questionnement doit mettre en valeur l'engagement et l'investissement du candidat (voir la production de groupe).

**Favoriser une notation globale selon le barème suivant :**

- |   |
|---|
| <p>Interprétation <b>/5</b><br/> <b>(3 points sur le rendu global et 2 points sur la place tenue par le candidat dans le groupe dans le cas d'une pratique collective)</b></p> <p>Entretien <b>/2</b></p> |
|---|

**N.B. Attention, la note finale du candidat doit être exprimée en points entiers, tout comme chaque partie de l'épreuve.**